



Ville de Saint-Sauveur
Comité de Santé Sécurité au travail des
2125 & 2127 chemin Jean-Adam
Compte rendu

Date : 21 mai 2025 de 13 h 30 à 16 h 45
Endroit : Salle de conférence des travaux publics

1) Adoption de l'ordre du jour.

2) Dépôt et adoption du compte-rendu du CSS du 20 mars 2025.

3) Suivi des dossiers SST non-terminés (2023 & 2024) :

- Capacité de charge de la mezzanine du 2127 ch. Jean-Adam et conformité des garde-corps : puisque Le rapport de l'ingénieur en structure indique que la capacité de charge de la mezzanine est limitée et que ses planchers présentent des dommages nécessitant leur remplacement, **le Service des travaux publics a choisi de la faire démolir pour la remplacer par des palettières fixés au mur (projet 2025).**
- Dans *Paratox* (simdut.vss.ca), ajouter les fiches de données de sécurité (FDS) manquantes et retirer les fiches des produits que nous n'avons plus en inventaire. Apposer une étiquette avec un code QR sur chaque produit visé par le SIMDUT afin de permettre un accès rapide à la fiche de données de sécurité (FDS), peu importe l'endroit — que ce soit via un téléphone ou une tablette. Cela facilite l'accès aux informations essentielles comme les premiers soins et les équipements de protection individuelle (EPI), entre autres : **le directeur du Service des travaux publics en discutera avec son équipe et nous reviendra, lors de la prochaine réunion du CSS (20 août), avec les noms des responsables désignés pour chaque département.**
- Le remplacement du siège conducteur des camions 611 et 612 a été complété (les nouveaux bancs sont plus confortables et absorbent plus efficacement les chocs et les vibrations auxquels les conducteurs sont exposés). De plus, suite aux recommandations d'un expert que nous avons mandaté (et aux tests effectués), les lames de suspension des deux camions ont été remplacées. **Afin de nous assurer que ces modifications sont suffisantes pour assurer un confort adéquat pour les conducteurs de ces camions, le directeur du Service des travaux publics envisagera la possibilité de faire revenir le spécialiste que nous avons mandaté, afin qu'il puisse effectuer de nouveaux tests.**
- Le prédécesseur du directeur du Service des travaux publics avait indiqué aux autres membres du CSS, lors de la réunion du CSS du 20 mars dernier, qu'un appel de soumissions de gré à gré sera lancé au printemps 2025 afin de permettre à un second fournisseur d'assurer la formation des travailleurs de l'écocentre ou d'évaluer leur aptitude à la conduite de la rétrocaveuse (selon le cas). **Lors de la réunion du 21 mai, le nouveau directeur du Service des travaux publics informe les autres membres du CSS, qu'il prévoit déterminer si une seconde analyse s'avère réellement nécessaire, notamment en prenant connaissance du rapport produit par le premier fournisseur.**
- Le Service des travaux publics ainsi que le Service de sécurité public et incendie **mandateront prochainement un ingénieur spécialisé afin de réaliser une analyse de solution technologique visant à améliorer la couverture radio sur le territoire.** De son côté, le directeur du Service des travaux publics examinera la possibilité **d'acquérir prochainement des radios de communication à courte portée**, en vue de réaliser un test auprès des équipes de signaleurs routiers, Finalement, la conseillère en ressources humaines examinera les **options de formation** disponibles concernant les rappels à faire sur les méthodes de travail recommandées pour l'utilisation des radios de communication.
- **Le Service des ressources humaines est en attente des registres de vaccination des services suivants** : travaux publics, loisirs et sécurité publique et incendie. Une fois ces informations obtenues, une analyse des coûts sera réalisée afin que la Ville puisse prendre des décisions éclairées concernant les catégories d'emploi visées (endroit(s) et moment(s) pour l'offre de vaccination, entres autres).
- Rapport d'intervention de la CNESST d'août 2024 (cadenassage & collecteurs de poussière de bois au 2 place de la Mairie) : **le dossier relatif au cadenassage est actuellement pris en charge par le Service**

des travaux publics, et son traitement progresse. En ce qui concerne les deux collecteurs de poussières, nous nous sommes départis du modèle le plus petit. Quant au plus gros modèle (qui remplacera le modèle actuel), celui-ci sera installé en juillet dans une pièce fermée et ce, conformément à la réglementation.

- Nous avons obtenu la fiche de données de sécurité (FDS) de la collasse et une capsule de sensibilisation en santé et sécurité au travail (SST) a été présentée le 16 mai 2025 par le superviseur de la voirie à ses employés, notamment pour les informer sur les équipements de protection individuelle (EPI) et les premiers soins liés à l'utilisation de ce produit. **En ce qui concerne le bitume, le directeur du Service des travaux publics effectuera un suivi auprès du directeur adjoint, qui est responsable de l'obtention de la fiche de données de sécurité (FDS).**
- Rédaction du Plan de sécurité incendie et mesures d'urgence (PSIMU) par bâtiment : **une rencontre aura lieu le 5 juin prochain** en présence du directeur du Service des travaux publics, du superviseur aux bâtiments, de la conseillère en ressources humaines, du directeur du Service de sécurité publique et incendie ainsi que de la technicienne en prévention incendie. **Cette rencontre a pour objectif de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, afin de permettre le démarrage de la rédaction des documents.**
- Poursuite des rencontres « accueils RH » du personnel ayant été engagé avant juillet 2022 (consistant à présenter ou rappeler aux travailleurs, selon le cas, les politiques, procédures ainsi que le volet prévention en SST). Il reste environ une vingtaine d'employés membres du présent comité de santé et sécurité (CSS) à rencontrer. **La conseillère en ressources humaines estime avoir complété ce mandat d'ici la fin de l'année 2025.**
- Marquage au sol (lignes jaunes délimitant les aires d'entreposage et de circulation) : **le superviseur en bâtiment entamera ce mandat sous peu** (pour le 2 place de la Mairie et le 2127 chemin Jean-Adam dans un premier temps – les autres bâtiments concernés seront pris en charge par la suite).
- « Patins de béquille » servant à l'entreposage des bennes des véhicules lourds de façon stable et adaptée à leur poids maximal **(et se départir des blocs de bois utilisés auparavant)** : **le directeur du Service des travaux publics veillera à ce que le superviseur de l'entretien des infrastructures rappelle à ses employés, au début du mois de septembre, d'effectuer les remplacements requis (lors de la prochaine manipulation prévue à l'automne).**
- **Possible présence d'amiante dans la terre battue des terrains de tennis dépassant la norme (moins de 0.1%)** : des tests d'échantillonnage seront effectués prochainement.
- Le superviseur des parcs, des espaces verts et des événements demandera aux employés de l'écocentre **d'intensifier la sensibilisation des usagers à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires** (ex : utiliser son véhicule pour se déplacer plutôt que de circuler à pied, éviter de circuler sur le site à moins de porter des chaussures appropriées, ne pas laisser son enfant sans surveillance sur le site, etc.). **Le directeur du Service des travaux publics prendra également connaissance du Guide de l'employé de l'écocentre à ce sujet et déterminera s'il est nécessaire d'interdire l'accès à toute personne se trouvant à proximité du conteneur lors des opérations de compactage effectuées à l'aide de la rétrocaveuse.** Finalement, la conseillère en ressources humaines **s'informera auprès des autres municipalités à savoir s'ils ont déjà vécu ce genre de situation et quelles ont été les mesures correctives mises en place.**
- Le nettoyage des conduits de ventilation des bâtiments municipaux accueillant des employés et des citoyens/usagers sera effectué par un fournisseur pendant un mois, à compter de juin. Par la suite, ces nettoyages seront réalisés tous les trois ans.
- Grilles d'inspection de la signalisation routière (Tome V) par les superviseurs concernés : **le comité de santé et sécurité (CSS) prévoit recevoir prochainement les grilles d'inspection complétées pour les travaux estivaux réalisés sur la voie publique par les équipes de l'hygiène du milieu, de la voirie ainsi que des parcs, espaces verts et événements.**
- Obligation d'installer des caches panneaux lorsque les messages adressés aux usagers de la route ne sont pas utiles/requis: **la conseillère aux ressources humaines fera une vérification concernant la réglementation en vigueur et fera un suivi auprès des autres membres du CSS.**

4) Dossiers 2025 en cours (incluant les ajouts de ce jour) :

- Marquage au sol dans le stationnement de l'Hôtel de ville afin d'inciter les usagers à respecter la limite de vitesse : une fois le marquage effectué par le fournisseur, **le directeur du Service des travaux publics rédigera une note de service destinée à l'ensemble des employés, afin de leur rappeler l'importance de respecter les limites de vitesse en vigueur.**
- Présentation des statistiques à jour concernant les accidents du travail survenus en 2025, jusqu'à présent (8 accidents impliquant des employés des travaux publics – aucun « avec perte de temps »).
- Questionnement concernant la nécessité de faire installer des gyrophares sur nos tracteurs à gazon : **la conseillère aux ressources humaines effectuera des vérifications auprès de l'Apsam et fera un suivi auprès des autres membres du CSS**
- La conseillère aux ressources humaines contactera notre fournisseur, **Veolia, afin de déterminer s'il est en mesure d'offrir une formation aux travailleurs** concernés sur l'utilisation des poubelles rouges destinées à l'élimination des produits toxiques (ex : guénilles trempées d'huile à moteur). Le directeur du Service des travaux publics s'assurera que le superviseur à la mécanique **commande un plus grand nombre de poubelles rouges afin de répondre à la demande dans les différents garages, et effectuera occasionnellement des visites sur les sites pour s'assurer que les travailleurs, à la suite de leur formation, respectent bien la procédure établie.**
- **La conseillère aux ressources humaines procédera à des vérifications afin de déterminer s'il serait possible de laisser des douches oculaires portatives dans les véhicules durant la période estivale, compte tenu des températures élevées, soit pour en mettre à la disposition des équipes d'horticulture, d'asphaltage ainsi que près des résidus domestiques dangereux à l'écocentre.** En ce qui concerne le chalet de parc, le chalet de tennis et le chalet des patineurs, le superviseur des bâtiments procédera sous peu à une commande.
- Rencontre du 5 juin 2025 à la demande d'un inspecteur CNESST (entraves routières par entreprises privées – Tome V) en présence du directeur et du directeur adjoint du Service des travaux publics et de la conseillère aux ressources humaines : **le résultat de cette rencontre sera communiqué aux autres membres du CSS lors de la prochaine réunion (soit, en date du 20 août).**

5) **Inspections des lieux de travail** : voir le calendrier des inspections disponible au sst.vss.ca .

6) Analyse des accidents du travail et déclarations de situation dangereuses (quasi-accidents) survenus depuis la dernière réunion du CSS (20 mars) :

- 1) Une employée de la voirie a fait une chute sur glace vers 5 h 30 am devant le garage situé au 2125 ch. Jean-Adam (porte 1) et a subi une contusion à l'épaule, au genou, et à la jambe.

Mesures correctives retenues : depuis, des arrêts de neige ont été installés devant la porte piétonne ainsi que sur toute la longueur piétonne. Des gouttières seront installées sous peu afin de prévenir la formation de plaques de glace au sol lors de la fonte. Aussi, une vigie sera assurée plus régulièrement afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment d'abrasif à cet endroit en particulier, puisque plusieurs chutes sur glace s'y sont produites au courant de l'hiver 2024-2025. Finalement, le superviseur alors en remplacement a rapidement signalé la situation à l'équipe sur les ondes radios afin que tous soient vigilants lorsqu'ils circulent à cet endroit.

- 2) Un employé des parcs, espaces verts et événements (horticulture) a subi une élongation à l'épaule après avoir tenté à plusieurs reprises de démarrer une débroussailleuse de marque *Shindaiwa*, en utilisant une méthode similaire à celle employée pour le démarrage d'une tondeuse.

Mesure corrective retenue : le superviseur rappellera à son équipe de ne pas hésiter à solliciter l'aide d'un collègue lorsqu'un outil ne démarre pas après plusieurs tentatives. Il est à noter que l'appareil en question avait été remis à neuf en début de saison et ne présentait aucune défaillance. Toutefois, le comité de santé et sécurité (CSS) recommande que le superviseur invite ses employés à lui signaler ce type de situation, afin que des vérifications supplémentaires puissent être demandées auprès du département de la mécanique, au besoin.

- 3) Un employé de la voirie a subi un étirement au bas du dos alors qu'il soulevait (avec une collègue) une affiche 4 x 8 pieds au coin de la rue de la Gare et de la 364, afin de la remettre en place.

Mesure corrective retenue : le CSS suggère que le superviseur présente une capsule SST à ce travailleur à l'aide de la fiche « ergonomie - manutention de charges » se trouvant dans leur

programme de prévention (le tout à titre de rappel des notions puisqu'il a suivi la formation [Manutention manuelle | APSAM](#) le 13 mai 2025). Le directeur du Service des travaux publics fera d'autres vérifications auprès de son équipe et fera un retour aux membres du CSS.

- 4) Un employé de la voirie a subi un étirement au bas du dos en poussant un amas d'asphalte à l'aide d'un râteau (pour égaliser le tout avant le passage du rouleau).

Mesure corrective retenue : le CSS suggère que le superviseur présente une capsule SST à ce travailleur à l'aide de la fiche « ergonomie - manutention de charges » se trouvant dans leur programme de prévention. De plus, cet employé sera inscrit à la prochaine formation donnée par un ergonomiste : [Manutention manuelle | APSAM](#)

- 7) **Analyse des déclarations de situation dangereuse survenues depuis la dernière réunion du CSS** (laquelle a eu lieu le 20 mars) : **aucune**

- 8) **Analyse des déclarations de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager survenues depuis la dernière réunion du CSS** (laquelle a eu lieu le 20 mars) : **aucune**

- 9) **Formations et informations SST depuis le dernier CSS** (20 mars) :

- 2 avril : rencontre avec M. Patrick Veillette (soumission accompagnement cadénassage) ;
- 2 avril : rencontre avec Mme Josée Plessis-Bélair (soumission accompagnement programme de protection respiratoire) ;
- 8 avril : [Manutention | APSAM](#) (7 travailleurs – équipe de Sylvie Legault) ;
- 15 avril : webinaire par la CNEST : « La sécurité du signaleur routier » ;
- 16 avril : formation virtuelle « gestion du temps et des priorités » (Manuri) (3 travailleurs des TP) ;
- 22 avril : visite bâtiments avec M. Patrick Veillette (soumission accompagnement cadénassage) ;
- 30 avril : rencontre virtuelle avec Me Régine Manacé en prévision de la formation [Alcool et drogues au travail : droits et obligations | Centre patronal SST](#) du 2 juin ;
- 5 mai : atelier « Agir en éclaircur dans son milieu | semaine de la santé mentale 2025 » ;
- 5 et 6 mai : formation virtuelle « creusement, excavation et tranchée » (2 travailleurs) ;
- 6 et 7 mai : formation [Clientèles difficiles | APSAM](#) (13 travailleurs) ;
- 12 mai : formation [Découpeuse | APSAM](#) (8 travailleurs) ;
- 13 mai : [Manutention | APSAM](#) (9 travailleurs – équipe de l'asphalte) ;
- 14 mai : [Manutention | APSAM](#) (5 travailleurs – équipe de l'horticulture) ;
- 14 mai : formation SIMDUT (par Maerix) – (8 travailleurs) ;
- 14 et 15 mai : formation virtuelle « creusement, excavation et tranchée » (7 travailleurs) ;
- 21 mai : [Manutention | APSAM](#) (5 travailleurs – équipe de l'écocentre).

- 10) **Capsules SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS** (20 mars) :

- **Écocentre et mécanique** : utilisation de la rétrocaveuse (écocentre), par *Terapro construction* ;
- **Hygiène du milieu** : cadénassage, coup de chaleur, circulation – signaleur de chantier, chantier – risque des visiteurs, échelle et escabeau, scie à chaîne générale : abattage d'arbre, ébranchage et tronçonnage, levage de charges et mesures d'urgence douche oculaire ;
- **Voirie** : EPI et premiers soins requis lors de l'utilisation de la collasse (et remise de la fds aux travailleurs).

- 11) **Varia** : Rappel concernant la lecture graduelle de notre programme de prévention respectif et visionnement des capsules d'information disponibles sur le site de l'Académie (APCHQ).

- 12) **Date de la prochaine réunion du CSS : 20 août 2025.**

- 13) **Levée de la réunion.**

2125 & 2127 CH. JEAN-ADAM :

Julien Charest-Landry, directeur des travaux publics

Benoit Major, superviseur bâtiments

Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines

Jonathan Pleau, journalier opérateur (représentante des travailleurs et RSS)

Karine Prévost, journalière opératrice (représentante des travailleurs)

Invité = aucun, à la demande du RSS